



Séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Farnham, tenue le 18 septembre 2018 à 16 h dans la salle du conseil de l'hôtel de ville à Farnham, à laquelle étaient présents M^{mes} et MM. les conseillers Nathalie Dépeault, Sylvie Ouellette, Vincent Roy et Jean-Yves Boulianne, sous la présidence du maire, M. Patrick Melchior, formant quorum. Était également présente M^{me} Marielle Benoit, greffière.

Première période de questions

Aucune personne n'est présente.

2018-459 Lettre de convocation du maire

La lettre du maire convoquant cette séance extraordinaire est déposée.

2018-460 Rapport de signification de l'avis spécial aux membres du conseil

Le rapport de signification de l'avis spécial de convocation à la présente séance est déposé.

2018-461 Adoption de l'ordre du jour

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU des conseillers que l'ordre du jour soit adopté tel que soumis.

Réglementation

2018-462 Adoption du *Règlement 458-27 modifiant le Règlement 458 de zonage (Dispositions diverses)*

Document : *Règlement 458-27 modifiant le Règlement 458 de zonage (Dispositions diverses)*, non daté.

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que M. Patrick Melchior a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 6 août 2018;

CONSIDÉRANT que le premier projet de règlement a été adopté le 6 août 2018;

CONSIDÉRANT que l'assemblée de consultation a été tenue le 4 septembre 2018;

CONSIDÉRANT que le second projet de règlement a été adopté le 4 septembre 2018;

CONSIDÉRANT qu'aucune demande n'a été reçue;

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy



ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le *Règlement 458-27 modifiant le Règlement 458 de zonage (Dispositions diverses)* soit adopté suivant sa forme et teneur.

2018-463

Adoption du Règlement 458-28 modifiant le Règlement 458 de zonage (Zones CM-007 et I1-012)

Document : *Règlement 458-28 modifiant le Règlement 458 de zonage (Zones CM-007 et I1-012)*, non daté.

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que M. Patrick Melchior a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 6 août 2018;

CONSIDÉRANT que le premier projet de règlement a été adopté le 6 août 2018;

CONSIDÉRANT que l'assemblée de consultation a été tenue le 4 septembre 2018;

CONSIDÉRANT que le second projet de règlement a été adopté le 4 septembre 2018;

CONSIDÉRANT qu'aucune demande n'a été reçue;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le *Règlement 458-28 modifiant le Règlement 458 de zonage (Zones CM-007 et I1-012)* soit adopté suivant sa forme et teneur.

Planification et aménagement du territoire

2018-464

Demande de permis - 734, boulevard de Normandie Nord

Document : Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme datée du 11 septembre 2018.

CONSIDÉRANT la demande de permis déposée pour peindre le revêtement d'aluminium et la porte avant du bâtiment sis au 734, boulevard de Normandie Nord;

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser l'émission du permis pour les travaux suivants au bâtiment sis au 734, boulevard de Normandie Nord, en zone de Plan d'implantation et d'intégration architecturale :

- Peindre le revêtement d'aluminium blanc existant de la couleur « bleu industriel » de SICO (6170-73).



- Peindre la porte avant de la couleur « biscotti aux amandes » de SICO (6115-42).

2018-465

Demande de permis - 878, rue Principale Est

Document : Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme datée du 11 septembre 2018.

CONSIDÉRANT la demande de permis déposée pour remplacer la porte de garage, remplacer la porte d'entrée de la résidence, remplacer le revêtement extérieur sur l'ensemble du bâtiment et procéder à la réfection de la galerie avant du bâtiment sis au 878, rue Principale Est;

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser l'émission du permis pour les travaux suivants au bâtiment sis au 878, rue Principale Est, en zone de Plan d'implantation et d'intégration architecturale :

- Remplacer la porte de garage par une porte en acier galvanisé de couleur « blanc glacier ».
- Remplacer la porte d'entrée par une porte d'entrée similaire en acier, de couleur blanche, dont la partie supérieure aura un vitrage fixe à carrelage intégré.
- Remplacer le revêtement extérieur existant sur l'ensemble des façades par un déclin de vinyle posé à l'horizontal de couleur « gris-vert ».
- Rafraîchir les moulures, fascias et corniches en les mettant de couleur blanche.
- Remplacer le platelage de la galerie qui sera peint dans les mêmes teintes que le nouveau revêtement extérieur du bâtiment.

Que ces travaux soient autorisés aux conditions suivantes :

- Dans le cadre des travaux de remplacement du revêtement extérieur, prévoir l'ajout de cadrage capé d'aluminium blanc au pourtour des portes et fenêtres.
- Si les volets sont réinstallés, la couleur devra s'agencer aux nouvelles couleurs du bâtiment.

2018-466

Demande de permis - 516-518, rue Saint-Joseph

Document : Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme datée du 11 septembre 2018.

CONSIDÉRANT la demande de permis déposée pour remplacer des fenêtres et des portes du bâtiment sis aux 516-518, rue Saint-Joseph;

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Sylvie Ouellette



ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser l'émission du permis pour les travaux suivants au bâtiment sis aux 516-518, rue Saint-Joseph, en zone de Plan d'implantation et d'intégration architecturale :

- Remplacer l'ensemble des ouvertures par de nouvelles fenêtres à guillotine (Volet simple) en PVC blanc sans carrelage et dont les dimensions seront les mêmes que les fenêtres existantes.
- Remplacer les portes d'entrée par de nouvelles portes d'acier de couleur blanche avec une fenêtre à guillotine dans la partie supérieure.

2018-467

Demande de permis - 353, rue Saint-Joseph

Document : Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme datée du 11 septembre 2018.

CONSIDÉRANT la demande de permis déposée pour la rénovation, à la suite d'un incendie, du bâtiment sis au 353, rue Saint-Joseph;

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M. Jean-Yves Boulianne

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser l'émission du permis pour les travaux suivants au bâtiment sis au 353, rue Saint-Joseph, en zone de Plan d'implantation et d'intégration architecturale :

- Reconstruire la toiture en remplaçant la toiture plate par une toiture à deux versants, laquelle sera recouverte de bardeaux d'asphalte noir.
- Intégrer un ornement de bois, imitant la structure du pignon sur la façade avant de la toiture.
- Remplacer le revêtement endommagé par un revêtement de bois torréfié brun sur la façade avant et installer ce même revêtement dans le pignon de la toiture.
- Remplacer (Si nécessaire) la porte d'entrée par une porte similaire de couleur noire.
- Remplacer (Si nécessaire) la fenêtre de la façade avant par une fenêtre similaire de couleur noire.
- Installer une porte de garage de couleur noire sur la façade avant, à l'endroit où était située l'ancienne porte de garage.
- Peindre les blocs de béton de l'ensemble des façades du bâtiment de couleur grise.

Que ces travaux soient autorisés aux conditions suivantes :

- La nouvelle porte de garage de la façade arrière devra être de couleur noire.
- Lors de l'installation de la porte de garage de la façade avant, un cadrage recouvert d'aluminium noir devra être installé.



- Les blocs de béton devront être peints sur l'ensemble de la façade du bâtiment, incluant la façade arrière.

2018-468

Demande de permis - 40, rue Jacques-Cartier Nord

Document : Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme datée du 11 septembre 2018.

CONSIDÉRANT la demande de permis déposée pour l'agrandissement du bâtiment sis au 40, rue Jacques-Cartier Nord;

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M. Jean-Yves Boulianne

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser l'émission du permis pour les travaux suivants au bâtiment sis au 40, rue Jacques-Cartier Nord, en zone de Plan d'implantation et d'intégration architecturale :

- La construction d'un agrandissement d'environ 208 m², situé à l'arrière du bâtiment existant, tel qu'il a été présenté sur les plans préparés par M^{me} Mélanie Favreau, architecte en date du 7 juillet 2018 (Dossier 10-159).

Seconde période de questions

Aucune personne ne se présente.

La séance est levée à 16 h 5.

Marielle Benoit, OMA
Greffière

Patrick Melchior
Maire